

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le SEIZE DECEMBRE**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents : 18**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoir : 01**

**Nombre de votants : 19**

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 18**

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier

**Absents et excusés : 05**

M. Mmes, BAUD PACHON Valérie, MARTIGNONI Florence, TROMBERT Fabien, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

**Pouvoir : 01**

Madame BAUD PACHON Valérie à Monsieur BERGER Jean-François

- Madame Valérie THORENS a été désignée secrétaire -

### **D\_2024\_12\_11**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU PERIMETRE DE VIDEOPROTECTION**

Souhaitant garantir la tranquillité et la sécurité sur le territoire de la commune et dans la continuité des dispositifs de vidéoprotection déjà déployés, un projet pour étendre le périmètre couvert est en cours et a fait l'objet des autorisations nécessaires.

Afin de le financer, la commune souhaite pouvoir solliciter des aides financières mobilisables.

A ce stade, les travaux sont éligibles au dispositif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes suivant : Installer un système de sécurisation sur les espaces publics.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

DEPENSES HT en euros		RECETTES HT en euros	
Fourniture et main d'œuvre	86 973,20	FIPD	26 000,00
		Région AURA	43 500,00
		Autofinancement	17 473,20
<b>TOTAL HT</b>	<b>86 973,20</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>86 973,20</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le plan de financement des coûts correspondants imputables au budget principal 2024 de la commune,

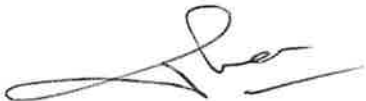
AUTORISE M. le maire à solliciter les subventions idoines pour le financement de ce projet,

DIT que la part qui ne serait pas obtenue au titre de subventions serait prise en autofinancement,

AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 19 décembre 2024.

La secrétaire de séance,  
**Valérie THORENS.**



Le maire de Morzine,  
**Jean-François BERGER**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---